

A 2	MAINTENANCE PRÉVENTIVE	T 2.2	Mettre en œuvre le plan de maintenance préventive
Description de la tâche • Mettre en œuvre les mesures de prévention (consignation si besoin, moyens de protection). • Mettre en œuvre les opérations de maintenance préventive prescrites. • Réaliser les opérations de surveillance et d'inspection. • Gérer les déchets en respectant la réglementation. • Consigner les informations recueillies.			
Situation de début • Le plan de maintenance préventive est défini. • L'intervention est planifiée en accord avec l'exploitant.			
Conditions de réalisation • Moyens - Le plan de maintenance préventive. - Des moyens de surveillance. - Des outillages, des pièces de rechange, des consommables. - Des outils informatiques. • Liaisons - Les prestataires de service. - Le service exploitation. - Les intervenants spécialistes en interne. • Références et ressources - Les normes en vigueur.			
Résultats attendus • Le plan de maintenance préventive est mis en œuvre. • Les informations recueillies sont correctement consignées.			
Autonomie			
Champ technique	Autonomie totale	Autonomie partielle	Tâche non réalisée
Systèmes de production			
Systèmes énergétiques et fluidiques			
Systèmes éoliens			